

Communiqué de presse du 17 décembre 2015

Un beau jour pour la prévention

Ce matin le Conseil national a enterré la révision de la loi sur l'alcool ainsi qu'une initiative visant à faire porter les coûts des hospitalisations pour intoxication alcoolique aux personnes concernées. Une démarche allant dans la fausse direction est enfin arrivée à son terme.

Aujourd'hui, le Conseil national a pris deux décisions importantes du point de vue de la prévention: la révision de la loi sur l'alcool, discutée depuis des années au parlement, ainsi que l'initiative parlementaire sur les comas éthyliques ont été refusées. Le rejet de l'initiative constitue sans aucun doute une décision raisonnable. L'introduction du principe de la faute dans la loi sur l'assurance maladie obligatoire aurait conduit à ce que des personnes n'aillent plus à l'hôpital et que les mesures de prévention ciblées qui s'y déroulent ne puissent plus atteindre leur public cible. L'abandon de la révision de la loi sur l'alcool est plus délicat: cette loi de 1932 méritait certainement d'être révisée, mais les modèles proposés lors des débats parlementaires se sont éloignés de l'objectif initial de réduire la consommation problématique d'alcool jusqu'à en faire une loi de promotion des spiritueux. On ne peut donc qu'être soulagé que la révision soit aujourd'hui enterrée.

Retour à la case départ

Même si les propositions les plus dommageables pour la santé publique ne sont plus en discussion, il reste qu'il faudra maintenant développer une alternative crédible. En rejetant la révision de la loi sur l'alcool, le Parlement reconnaît que la stratégie poursuivie jusqu'ici était erronée. De nouvelles propositions sont nécessaires pour une régulation raisonnable du marché de l'alcool, qui tienne compte des enjeux de santé publique au niveau national – comme cela a déjà été réalisé par exemple par l'introduction d'un régime de nuit dans les cantons de Vaud et Genève ou les achats-tests.

Pour les professionnels du domaine des addictions, ce jour ouvre de nouvelles possibilités pour mettre en œuvre des mesures ayant prouvé leur efficacité et de les ancrer au niveau législatif. C'est dans cette perspective que nous continuerons à nous engager.

Contact

F : Corine Kibora (Addiction Suisse), 079 730 60 75
Jean-Félix Savary (GREAA), 079 345 73 19

D : Petra Baumberger (Fachverband Sucht), 079 384 66 83
Irene Abderhalden (Sucht Schweiz) 078 866 27 13